


# Plan Local d'Urbanisme Intercommunal Habitat (PLUiH)

## Valant Schéma de Cohérence Territoriale

### Annexe

## 4-15b Carte des linéaires commerciaux

<p>PLUi Approuvé</p>	<p>Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant PLH et SCoT approuvé le : 18 juin 2020 Modification de droit commun n°2 approuvée le : 28 janvier 2026</p> <p> La Vice-Présidente en charge de l'Urbanisme : Frédérique Lemoine</p>
--------------------------	--

## **Annexe 3 : Nomenclature des activités autorisées**

La liste des activités est établie à partir des codes NAF. Il s'agit de retenir celles qui nécessitent un local commercial avec vitrine dans une logique de chalandise répondant à la demande des consommateurs. De ce fait, le changement de destination des commerces de détail, implantés le long du linéaire défini, en bureaux et services ne sera plus autorisé. A titre d'exemple et de manière non exhaustive, on peut citer comme principales activités non autorisées : les agences bancaires, les cabinets d'assurance, les agences immobilières, les agences d'intérim, les agences funéraire, les salles de sport, les activités de transformation et de fabrication à l'exception de celles citées ci-dessous, le commerce de gros etc ...

<b>10.71A</b>	Fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche
<b>10.71B</b>	Cuisson de produits de boulangerie
<b>10.71C</b>	Boulangerie et boulangerie-pâtisserie
<b>10.71D</b>	Pâtisserie
<b>10.72Z</b>	Fabrication de biscuits, biscottes et pâtisseries de conservation
<b>10.73Z</b>	Fabrication de pâtes alimentaires
<b>10.82Z</b>	Fabrication de cacao, chocolat et de produits de confiserie
<b>10.83Z</b>	Transformation du thé et du café
<b>10.85Z</b>	Fabrication de plats préparés
<b>10.89Z</b>	Fabrication d'autres produits alimentaires ( <i>soupes, sandwiches, pizzas fraîches ...</i> ) ?
<b>32.12Z</b>	Fabrication d'articles de joaillerie et bijouterie
<b>47.11A</b>	Commerce de détail de produits surgelés
<b>47.11B</b>	Commerce d'alimentation générale ( <i>à l'exclusion des commerces de déstockage alimentaire</i> )
<b>47.11C</b>	Supérettes ( <i>à l'exclusion des commerces de déstockage alimentaire</i> )
<b>47.11D</b>	Supermarchés
<b>47.11E</b>	Magasins multi-commerces
<b>47.19A</b>	Grands magasins
<b>47.19B</b>	Autres commerces de détail en magasin non spécialisé ( <i>commerce sans prédominance alimentaire en magasin d'une surface de vente inférieure à 2500 m<sup>2</sup></i> )
<b>47.21Z</b>	Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé
<b>47.22Z</b>	Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé
<b>47.23Z</b>	Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé
<b>47.24Z</b>	Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé
<b>47.25Z</b>	Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé
<b>47.26Z</b>	Commerce de détail de produits à base de tabac en magasin spécialisé ( <i>à l'exclusion des bars à chicha</i> )
<b>47.29Z</b>	Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé ( <i>produits laitiers, épiceries ...</i> )
<b>47.41Z</b>	Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé
<b>47.42Z</b>	Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé
<b>47.43Z</b>	Commerce de détail de matériels audio et vidéo en magasin spécialisé
<b>47.51Z</b>	Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé
<b>47.52A</b>	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en petites surfaces (moins de 400 m <sup>2</sup> )
<b>47.52B</b>	Commerce de détail de quincaillerie, peintures et verres en grandes surfaces (400 m <sup>2</sup> et plus)
<b>47.53Z</b>	Commerce de détail de tapis, moquettes et revêtements de murs et de sols en magasin spécialisé
<b>47.54Z</b>	Commerce de détail d'appareils électroménagers en magasin spécialisé
<b>47.59A</b>	Commerce de détail de meubles
<b>47.59B</b>	Commerce de détail d'autres équipements du foyer ( <i>appareils d'éclairage, ustensiles ménagers, instruments de musique ...</i> )
<b>47.61Z</b>	Commerce de détail de livres en magasin spécialisé
<b>47.62Z</b>	Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé
<b>47.63Z</b>	Commerce de détail d'enregistrements musicaux et vidéo en magasin spécialisé
<b>47.64Z</b>	Commerce de détail d'articles de sport en magasin spécialisé
<b>47.65Z</b>	Commerce de détail de jeux et jouets en magasin spécialisé
<b>47.71Z</b>	Commerce de détail d'habillement en magasin spécialisé
<b>47.72A</b>	Commerce de détail de la chaussure
<b>47.72B</b>	Commerce de détail de maroquinerie et d'articles de voyage

<b>47.73Z</b>	Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé
<b>47.75Z</b>	Commerce de détail de parfumerie et de produits de beauté en magasin spécialisé
<b>47.76Z</b>	Commerce de détail de fleurs, plantes, graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé
<b>47.77Z</b>	Commerce de détail d'articles d'horlogerie et de bijouterie en magasin spécialisé
<b>47.78A</b>	<del>Commerces de détail d'optique</del>
<b>47.78C</b>	Autres commerces de détail spécialisés divers ( <del>à l'exclusion des bars à chicha</del> )
<b>47.79Z</b>	Commerce de détail de biens d'occasion en magasin
<b>56.10A</b>	Restauration traditionnelle
<b>56.10B</b>	<del>Cafétérias et autres libres-services ?</del>
<b>56.10C</b>	<del>Restauration de type rapide à exclure ?</del>
<b>56.21Z</b>	Services des traiteurs
<b>56.30Z</b>	Débites de boissons
<b>74.20Z</b>	Activités photographiques
<b>77.22Z</b>	Location de vidéocassettes et disques vidéo
<b>79.11Z</b>	Activités des agences de voyage
<b>79.90Z</b>	Autres services de réservation et activités connexes ( <i>activités de promotion du tourisme, activités de vente de billets pour les spectacles ...</i> )
<b>95.23Z</b>	Réparation de chaussures et d'articles en cuir
<b>95.24Z</b>	Réparation de meubles et d'équipements du foyer
<b>95.25Z</b>	Réparation d'articles d'horlogerie et de bijouterie
<b>95.29Z</b>	Réparation d'autres biens personnels et domestiques
<b>96.01B</b>	Blanchisserie-teinturerie de détail
<b>96.02A</b>	Coiffure
<b>96.02B</b>	Soins de beauté